

EXCLUSIF

Retraites : les pistes de sortie de crise de l'exécutif

Le gouvernement devrait renoncer à imposer des mesures d'économies dès 2021, selon nos informations, celles-ci étant laissées à la charge du futur établissement public gestionnaire des retraites. La bascule des assurés dans le régime universel par points devrait intervenir bien après la date initiale de 2025 pour tous les assurés actuels.



Par **Solveig Godeluck, Isabelle Ficek**

Publié le 5 déc. 2019 à 5h55

Mis à jour le 5 déc. 2019 à 8h58

Sur le pont. C'est l'image que veut donner le gouvernement en [ce jeudi de grève massive](#) contre [la réforme des retraites](#). A la fois pour suivre de très près la mobilisation, mais aussi pour tenter de montrer qu'il met « *tout en oeuvre pour limiter l'impact de la grève* », a tweeté le Premier ministre mercredi, à l'aube d' [une bataille cruciale auprès de l'opinion](#).

Alors que les ministres concernés au premier chef doivent se démultiplier sur le terrain comme dans les médias, Edouard Philippe a allégé son agenda après le Conseil des ministres pour pouvoir se déplacer. Mercredi, le ministre de l'Education nationale, **Jean-Michel Blanquer**, a tenté de faire baisser la pression en martelant que les enseignants concernés par la réforme verraient leur rémunération revalorisée. Le ministre de l'Intérieur, **Christophe Castaner**, a lui mis en garde contre les violences. Et **Gérald Darmanin**, le ministre des Comptes publics, sera sur France 2 jeudi soir dans l'émission « Vous avez la parole » pour faire la pédagogie de la réforme.

« Ce sera très dur, ce sera long, la réforme est difficile à expliquer mais il y a une voie de passage », veut croire un poids lourd du gouvernement. Des bilatérales auront lieu les 9 et 10 décembre avant que Jean-Paul Delevoye ne rende ses scénarios et que le Premier ministre annonce ses arbitrages vers la mi-décembre. Un scénario se précise qui permettrait à la fois de dédramatiser la réforme tout en la rendant « irréversible avant la fin du quinquennat », dicit un ministre.

Un établissement public et une règle d'or

Première nouveauté, le gouvernement ne cherche plus, selon nos informations, à imposer des économies au forceps dès 2021, avec pour objectif l'équilibre en 2025. Ces économies interviendraient seulement dans le deuxième acte de la réforme : ce serait à la nouvelle gouvernance du système de retraites de proposer les mesures d'austérité, dans le respect de la « règle d'or » de l'équilibre des comptes.

Pour cela, le projet de loi prévu autour d'avril 2020 mettra en place très vite une entité de préfiguration du futur établissement public des retraites, chargée de piloter le schéma de transformation du système, et d'accorder des délégations de gestion aux 42 caisses de retraite. Le service des retraites de l'Etat serait « rénové » et deviendrait lui aussi un « établissement public », a expliqué le haut-commissaire aux Retraites, Jean-Paul Delevoye, lors des dernières discussions avec les partenaires sociaux.

Un détail qui a son importance. Alors que le besoin de financement des pensions des fonctionnaires est actuellement noyé dans le budget de l'Etat, il faudrait à l'avenir voter chaque année la subvention nécessaire pour équilibrer les comptes. Une mise en évidence du déficit qui devrait faciliter les efforts de redressement des comptes.

Cette nouvelle configuration entraîne des discussions tendues avec les partenaires sociaux, et notamment la CFDT, sur la gouvernance. Ils souhaitent que le conseil d'administration paritaire de la nouvelle caisse décide des mesures à prendre et qu'elles soient avalisées par le Parlement. Le gouvernement, lui, s'accroche à son idée de faire des économies en reculant l'âge de départ et veut empêcher toute possibilité de hausse de cotisation. Il a sur ce point l'appui du patronat.

Transitions longues, transitions spéciales

Deuxième nouveauté, le séquençage de la réforme des retraites devrait se complexifier. « *Il faut oublier 2025. Ce sera plus tôt pour certains, plus tard pour d'autres* », assure une source ministérielle. L'an zéro pourrait être 2022 pour certains nouveaux entrants sur le marché du travail. A l'opposé, la génération 1963, qui était la première concernée dans le projet initial, **ne sera donc plus celle de la bascule**. La génération 1973 pourrait être un bon compromis, quelque part entre celle du Premier ministre (né en 1970) et celle du président de la République (1977). Un ministre a en effet suggéré à Emmanuel Macron qu'il devait absolument être concerné par la réforme pour qu'elle soit crédible !

Grâce à cet horizon lointain (la génération 1973 partira à la retraite vers 2035), il serait plus aisé de faire admettre à l'opinion que **les régimes spéciaux rejoignent en décalé** le régime universel, peut-être cinq ans plus tard. « *Il n'y aura plus de régimes spéciaux mais des transitions spéciales* », glisse-t-on au sein du gouvernement. Les quinze années à venir seraient mises à profit pour rassurer les professions ayant besoin de longues transitions.

Ainsi, la carrière des enseignants va devoir être revalorisée sur quinze ou vingt ans pour éviter que leurs pensions ne chutent brutalement. Un processus qui pourrait être enclenché dès 2022. A l'inverse, la rémunération des fonctionnaires touchant beaucoup de primes devra être revue pour que leur taux de cotisation ne grimpe pas en flèche. Enfin, **l'assiette de cotisation des libéraux**, qui doit être refondue en profondeur, doit elle aussi converger vers le système universel en vingt ans.

Isabelle Ficek et Solveig Godeluck